

**Commune de BRY**  
**République française, Département du Nord**  
**Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

Séance du 28 mai 2020

Convocation en date du 20 mai 2020

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 11 dont 1 procuration

Le vingt-huit mai deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Bry.

Etaient présents les conseillers municipaux :

Mesdames Adeline DELOBEL, Véronique FOURNIER, Sandra GRAUX,  
Stéphanie SERET, Laurence THIRY

Messieurs Jean-François DESTOMBES, Bertrand FLAMENT, Jean-Marc LEDIEU,  
Denis LHOTELLERIE, Pascal MARLIN

Absent excusé : Monsieur Matthieu ROMAIN (pouvoir à Madame Stéphanie SERET)

La séance a été ouverte par Monsieur Daniel ZIMMERMANN, maire sortant, en rappelant les règles de distanciation sociale et de sécurité sanitaire liées à la crise du Covid-19, raison pour laquelle le conseil s'est tenu en comité restreint, puis Monsieur Jean-Marc LEDIEU, doyen des conseillers municipaux, a pris la présidence de la séance et a invité les conseillers municipaux à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Adeline DELOBEL.

Mmes Sandra GRAUX et Laurence THIRY ont été nommées assesseurs.

**DELIBERATION 002/2020 : Élection du maire**

Après l'appel de candidature, il est procédé au vote à scrutin secret puis au dépouillement.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Elu à l'unanimité, Monsieur Bertrand FLAMENT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**DELIBERATION 003/2020 : Fixation du nombre des adjoints**

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, qui détermine leur nombre. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait à ce jour de 3 adjoints. Monsieur le Maire propose de conserver la fixation du nombre des adjoints à 3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de trois postes d'adjoints au maire.

**DELIBERATION 004/2020 : Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints :

**Election du 1<sup>er</sup> Adjoint** : Après appel de candidature au poste de premier adjoint, il est procédé au déroulement du vote, à scrutin secret.

Résultats du dépouillement : Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Monsieur Denis LHOTELLERIE ayant obtenu l'unanimité des suffrages est proclamé Adjoint et immédiatement installé.

**Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint** : Après appel de candidature au poste de second adjoint, il est procédé au déroulement du vote, à scrutin secret.

Résultats du dépouillement : Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Monsieur Pascal MARLIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages est proclamé Adjoint et immédiatement installé.

**Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint** : Après appel de candidature au poste de troisième adjoint, il est procédé au déroulement du vote, à scrutin secret.

Résultats du dépouillement : Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Madame Véronique FOURNIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages est proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installée.

#### **DELIBERATION 005/2020 : Désignation des délégations du Maire**

Le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à M Bertrand FLAMENT le Maire, pour la durée du mandat, un certain nombre de pouvoirs (26 au total).

L'intégralité des délégations et leur détail, qui sont également celles qui avaient cours jusqu'à présent, sont consultables en mairie sur le registre des délibérations.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M LHOTELLERIE Denis, 1er adjoint, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Puis Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l'élu local dont chaque conseiller a reçu un exemplaire et remercie M. Daniel Zimmermann, Maire sortant, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux sortants pour tout le travail réalisé pendant les mandats précédents, et leur investissement au service de la commune.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20h00.

Fait à Bry, le 2 juin 2020

La secrétaire de séance, Adeline DELOBEL